

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 443

28 février 2009

### SOMMAIRE

<b>Aerorail Investments S.A.</b> .....	<b>21223</b>	<b>LKMP-Lux S.à r.l.</b> .....	<b>21232</b>
<b>Altaire S.A.</b> .....	<b>21226</b>	<b>LKMP-Lux S.à r.l.</b> .....	<b>21232</b>
<b>Amadeus Beteiligung AG</b> .....	<b>21224</b>	<b>Long Wave S.A.</b> .....	<b>21234</b>
<b>Amis Investissements S.A.</b> .....	<b>21227</b>	<b>Luxempart-Energie S.A.</b> .....	<b>21233</b>
<b>Arc-Air</b> .....	<b>21258</b>	<b>Navarez S.A.</b> .....	<b>21226</b>
<b>Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.</b> ...	<b>21260</b>	<b>PAF S.A.</b> .....	<b>21218</b>
<b>Cabinet Comptable F.G.S.</b> .....	<b>21229</b>	<b>Performance Fibers Europe 2, S.à r.l.</b> ...	<b>21221</b>
<b>Caparmor S.A.</b> .....	<b>21224</b>	<b>Performance Fibers Europe S.à r.l.</b> .....	<b>21222</b>
<b>C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A.</b> .....	<b>21218</b>	<b>Petrogas Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21258</b>
<b>C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A.</b> .....	<b>21218</b>	<b>Propintell S.A.</b> .....	<b>21248</b>
<b>Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l.</b> .....	<b>21221</b>	<b>Quatingo Holding S.A.</b> .....	<b>21226</b>
<b>CorporateMade Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>21229</b>	<b>RCB Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21232</b>
<b>Crystal White S.A.</b> .....	<b>21248</b>	<b>Reag Europe S.A.</b> .....	<b>21247</b>
<b>DGAD International S.à r.l.</b> .....	<b>21223</b>	<b>Regent Prom Holding S.à r.l.</b> .....	<b>21262</b>
<b>Elle S.A.</b> .....	<b>21218</b>	<b>RGI Invest S.à r.l.</b> .....	<b>21224</b>
<b>European Business Technologies &amp; Engineering Expertises S.A.</b> .....	<b>21264</b>	<b>SES Astra</b> .....	<b>21229</b>
<b>European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.</b> .....	<b>21225</b>	<b>S.F.A.P.</b> .....	<b>21220</b>
<b>European Real Estate Ventures S.A.</b> .....	<b>21225</b>	<b>Shildon S.A.</b> .....	<b>21224</b>
<b>Famab S.A.</b> .....	<b>21219</b>	<b>Shivling Holding S.A.</b> .....	<b>21227</b>
<b>Feraud S.A.</b> .....	<b>21220</b>	<b>Sigval Holding S.A.</b> .....	<b>21227</b>
<b>Fiduciaire Auditlux S.à r.l.</b> .....	<b>21226</b>	<b>Société Immobilière des Artisans S.A.</b> ...	<b>21227</b>
<b>Galloinvest Sàrl</b> .....	<b>21220</b>	<b>Sopartag S.A.</b> .....	<b>21225</b>
<b>GPT Halverton - Luxembourg Branch</b> ...	<b>21230</b>	<b>Sorokina S.A.</b> .....	<b>21225</b>
<b>GPT Halverton - Luxembourg Branch</b> ...	<b>21231</b>	<b>South Western Asset Management Sàrl</b> .....	<b>21219</b>
<b>ICEC Holding S.à r.l.</b> .....	<b>21234</b>	<b>Stodiek Ariane II S.A.</b> .....	<b>21232</b>
<b>Inerit S.à r.l.</b> .....	<b>21228</b>	<b>Sun and Fun Charter S.A.</b> .....	<b>21264</b>
<b>Italylux S.A.</b> .....	<b>21220</b>	<b>Telindus</b> .....	<b>21228</b>
<b>Jasmin Investments S.A.</b> .....	<b>21221</b>	<b>Thermal Technologies Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21258</b>
<b>Juventus Investment S.A.</b> .....	<b>21221</b>	<b>Topkins S.P.F.</b> .....	<b>21219</b>
<b>Kanoba S.A.</b> .....	<b>21234</b>	<b>Trend S.A.</b> .....	<b>21233</b>
<b>Kobelco Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21228</b>	<b>UFF International S.A.</b> .....	<b>21222</b>
<b>Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l.</b> .....	<b>21258</b>	<b>Uniwel S.A.</b> .....	<b>21223</b>
		<b>Villa Schlammeestee S.à r.l.</b> .....	<b>21220</b>
		<b>Wilver S.A.</b> .....	<b>21223</b>

**C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020520/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

1) Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020522/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Elle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.992.

1) Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020526/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**PAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.827.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Renato Gaspare Cremonesi, dirigeant d'entreprises, né le 13/09/1938 à San Zeno Naviglio (Italie), demeurant à, 42, Via Elvezia, I - 20052 Monza (Italie) président;

M. Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2009020639/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Famab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.041.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020638/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00372. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Topkins S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.176.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020640/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00335. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**South Western Asset Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.889.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020627/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07632. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Il résulte des actes de la Société, que la société Galloinvest Sàrl, associée, détentrice de 90.204 parts sociales en propre, a pour siège social: 5 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Galloinvest Sàrl*

Thomas Dewe / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009020636/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Villa Schlammestee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.  
R.C.S. Luxembourg B 106.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2009.

Référence de publication: 2009020623/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10123. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Feraud S.A., Société Anonyme,  
(anc. Italylux S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020654/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00374. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**S.F.A.P., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 6.142.

Le Bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

*Agent Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009020676/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00319. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Performance Fibers Europe 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 113.980.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERFORMANCE FIBERS EUROPE 2 S.À.R.L.

Alex CARNEVALE / Marc SICRE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009020659/9912/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02567. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009020660/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00381. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**C.P.L., Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8321 Olm, 10, rue D. Eisenhower.

R.C.S. Luxembourg B 20.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour FIDCOSERV S. à r.l.

54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009020658/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04762. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Juventus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.749.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

\* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Michèle Amari, employé privé, né le 3.06.1972 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

\* Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

\* Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

\* Monsieur Cédric Finazzi, employé privé, né le 24 février 1981 à Mont Saint Martin (France), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JUVENTUS INVESTMENT S.A.*

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009020667/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11101. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Performance Fibers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 104.966.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERFORMANCE FIBERS EUROPE S.À.R.L.

Alex CARNEVALE / Marc SICRE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009020666/9912/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02574. - Reçu 109,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**UFF International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009020641/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00340. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Uniwel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020642/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00344. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Wilver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 65.137.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020643/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00347. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Aerorail Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.116.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020644/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00349. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.636.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.  
3, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009020647/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06499. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009020592/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08626. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Amadeus Beteiligung AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 79.153.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020655/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00354. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Shildon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 82.239.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020679/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00322. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Caparmor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.226.

Le Bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020663/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00365. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---



**European Real Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 88.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009020571/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00199. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Sorokina S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.651.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020652/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00332. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020650/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00329. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.054.875,00.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle de Bommelscheuer.  
R.C.S. Luxembourg B 104.705.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PERFORMANCE FIBERS HOLDINGS S.À.R.L.  
Alex CARNEVALE / Marc SICRE  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009020665/9912/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02570. - Reçu 107,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Altaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 45.147.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020645/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00352. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Fiduciaire Auditlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 29.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.2. 2009.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Gérant*

Référence de publication: 2009020615/1748/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11200. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Navarez S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020673/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00314. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Quatingo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 32.607.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020674/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00316. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Shivling Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020681/3258/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Sigval Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020683/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00327. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Amis Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.841.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009020685/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00356. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 81.233.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STE IMMOB DES ARTISANS  
10, RUE DE L'AVENIR  
L-3895 FOETZ  
Signature

Référence de publication: 2009020696/1402/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00531. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Telindus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

*RAYER - Administrateurs:*

- M. Jan DE SCHEPPER, Administrateur  
6, Wilgenlaan

B-1820 Steenokkerzeel

- M. Pascal XHONNEUX, Administrateur

10, Karl-Klepper Strasse

D-40474 Düsseldorf

TELINDUS, Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

*Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009020697/1873/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07843. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue le 17 septembre 2008 au siège social de la société*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société Alter Audit S.à.r.l., en qualité de commissaire, ayant son siège à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

*Pour la Société*

M. Bruno Abbate

*(Mandataire)*

Référence de publication: 2009020686/7824/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11050. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Inerit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11A.

R.C.S. Luxembourg B 102.618.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020624/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05169. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**CorporateMade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.281.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020625/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04988. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Cabinet Comptable F.G.S., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 100.639.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020646/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**SES Astra, Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 22.589.

EXTRAIT

En application de l'article L:426-7 du Code du Travail luxembourgeois, le mandat d'administrateur représentant le personnel de M. Pascal Gieres a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est remplacé à partir de cette date par M. Jacques Noppeney, résidant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Par conséquent, les organes de gestion de la société sont composés comme suit:

*Conseil d'administration*

*Administrateurs élus par l'assemblée générale:*

- M. Romain Bausch, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. Robert Bednarek, avec adresse professionnelle au Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR The Hague, Pays-Bas
- M. Mark Rigolle, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. René Steichen, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. Gerd Tenzer, avec adresse professionnelle au Lindeweg 8, D-53545 Linz am Rhein, Allemagne
- M. Jean-Paul Zens, avec adresse professionnelle au 5 rue Large, L-1917 Luxembourg
- M. Martin Halliwell, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. Ferdinand Kayser, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf,
- Mme Bridget Cosgrave, résidant à B-1180 Bruxelles, Avenue Hamoir 7, Belgique

*Administrateurs représentant le personnel:*

- Mme Maria Kugel, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. Jacques Noppeney avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- M. Tom Christophory, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

*Gestion journalière*

Pour rappel, le conseil d'administration a confié la gestion journalière de la société à un comité de gestion, appelé le Management Committee, qui est composé des personnes suivantes:

- M. Ferdinand Kayser, President & CEO, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
  - M. Alexander Oudendijk, SVP & Chief Commercial Officer, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
  - M. Padraig McCarthy, SVP & Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
  - Mme Miriam Murphy, SVP & General Counsel, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
- La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Management Committee.

Betzdorf, le 27 janvier 2009.

*Pour la société*  
Miriam Murphy  
SVP & General Counsel

Référence de publication: 2009020675/1958/45.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00623. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**GPT Halverton - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.589.

—  
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2008, le Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, «private limited company», constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social à FairFax House, 15, Fulwood Place, WC1V 6AY London, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05948858 et maison mère de la succursale GTP Halverton - Luxembourg Branch, a pris les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission des membres suivants du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited à compter du 15 octobre 2008:

- Monsieur Richard Martin Hamilton CROFT-SHARLAND, né le 18/11/1969 à Londres, Royaume-Uni, demeurant 4 Terrapin Road, SW17 8QN Londres, Royaume-Uni.
- Monsieur Taco Tammo Johannes DE GROOT, né le 20/02/1963 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant Ten Katelaan 9, 3723 Dr Bilthoven, Pays-Bas.
- Madame Teresa Laura Harriet GILCHRIST, née le 10/01/1971 à Londres, Royaume-Uni, demeurant 95 Guntersthorpe Road, Londres W14 9BT, Royaume-Uni.

2. D'accepter la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs et membres du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, qui sont autorisées à engager la société, par leur seule signature, à l'égard des tiers et de la représenter en justice à compter du 15 octobre 2008:

- Monsieur James Anthony COYNE, né le 27/07/1966 à Sydney, Australie, demeurant 6 Kingston Street, 2045 Haberfield, New South Wales, Australie.
- Monsieur Kieran John PRYKE, né le 22/06/1963 à Sydney, Australie, demeurant 79 Eastern Avenue, 2032 Kingsford, New South Wales, Australie.
- Monsieur Nicholas Crispin LYONS, né le 07/06/1959 en Australie, demeurant 17A, ADA Avenue, Wahroonga, 2076 New South Wales, Australie.

De plus, il convient de rectifier et de remplacer la fonction des membres suivants du Conseil d'Administration de GPT Halverton Limited par «Administrateur» au lieu de «Directeur»:

- Monsieur Philip De Haseth MOELLER
- Monsieur Douglas Frank GARDNER
- Monsieur Fitzroy Jonathan JOHNSTONE
- Monsieur Michael O'BRIEN
- Monsieur Ian Jeremy WHITE
- Monsieur Richard Andrew JAMES

Par conséquent, il convient de noter que la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited se compose comme suit:

- Monsieur Philip De Haseth MOELLER - Administrateur
- Monsieur Douglas Frank GARDNER - Administrateur
- Monsieur Fitzroy Jonathan JOHNSTONE - Administrateur
- Monsieur Michael O'BRIEN - Administrateur
- Monsieur Ian Jeremy WHITE - Administrateur
- Monsieur Richard Andrew JAMES - Administrateur
- Monsieur James Anthony COYNE - Administrateur
- Monsieur Kieran John PRYKE - Administrateur
- Monsieur Nicholas Crispin LYONS - Administrateur

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009020672/9519/53.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05536. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**GPT Halverton - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.589.

—  
EXTRAIT

En date du 27 novembre 2008, le Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, «private limited company», constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social à FairFax House, 15 Fulwood Place, WC1V 6AY London, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05948858 et maison mère de la succursale GTP Halverton - Luxembourg Branch, a pris les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de l'administrateur suivant du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton limited à compter du 27 novembre 2008:

- Monsieur Nicholas Crispin LYONS, né le 07/06/1959 en Australie, demeurant ITA, ADA Avenue, Wahroonga, 2076 New South Wales, Australie.

2. D'accepter la nomination de la personne suivante en tant qu'administrateur et membre du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, qui est autorisée à engager la société, par leur seule signature, à l'égard des tiers et de la représenter en justice à compter du 27 novembre 2008:

- Monsieur Neil Graeme TOBIN, né le 26/11/1960 à Perth, Australie, demeurant 43 Stanley Street, Chatswood, 2067, New South Wales, Australie.

Par conséquent, il convient de noter que la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited se compose comme suit:

- Monsieur Philip De Haseth MOELLER - Administrateur
- Monsieur Douglas Frank GARDNER - Administrateur
- Monsieur Fitzroy Jonathan JOHNSTONE - Administrateur
- Monsieur Michael O'BRIEN - Administrateur
- Monsieur Ian Jeremy WHITE - Administrateur
- Monsieur Richard Andrew JAMES - Administrateur
- Monsieur James Anthony COYNE - Administrateur
- Monsieur Kieran John PRYKE - Administrateur
- Monsieur Neil Graeme TOBIN - Administrateur

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009020684/9519/37.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.



**LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Les comptes annuels au 21.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06.02.09. Signature.

Référence de publication: 2009020687/7821/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02356. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Stodiek Ariane II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 66.604.

Constituée par-devant Me Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifié par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 797 du 22 septembre 2001, modifiée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 177 du 19 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour STODIEK ARIANE II S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020701/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00417. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Les comptes annuels au 31.12.07 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.09. Signature.

Référence de publication: 2009020691/7821/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02357. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**RCB Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.564.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

\* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Michele Amari, employé privé, né le 3.06.1972 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;



- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

\* Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

\* Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

\* Monsieur Cédric Finazzi, employé privé, né le 24 février 1981 à Mont Saint Martin (France), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010.

D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RCB Finance Luxembourg S.A.*

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009020669/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

#### **Trend S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 87.074.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020670/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02642. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

#### **Luxempart-Energie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.783.

#### **AUSZUG**

Durch Schreiben vom 23. Januar 2009 haben die folgenden Personen ihren Rücktritt mit sofortiger Wirkung von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglieder der Luxempart-Energie S.A. erklärt:

- Herr Gaston Schwertzer

- Herr François Tesch

- Herr Alain Huberty

- Luxempart S.A.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28 Januar 2009.

*Für Luxempart-Energie S.A.*

Unterschrift

Référence de publication: 2009020724/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Kanoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.532.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2008 que:

- Monsieur Renato PICCIOTTO, banquier, demeurant professionnellement à Genève (Suisse), Monsieur Lorenzo PIAGET, conseiller fiscal, demeurant à Lausanne (Suisse), Monsieur Francis DIDELOT, banquier, demeurant à Genève (Suisse) et Monsieur Gérald CALAME, comptable, demeurant à Genève (Suisse), ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021194/317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Long Wave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.144.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2008 que:

- Monsieur Philippe SETTON, banquier, demeurant professionnellement à Genève (Suisse), Monsieur Lorenzo PIAGET, conseiller fiscal, demeurant à Lausanne (Suisse) et Monsieur Gérald CALAME, comptable, demeurant à Genève (Suisse) ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021193/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**ICEC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 81.093,15.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 144.514.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor ICEC, a foundation organised under the laws of The Netherlands with its official seat in Vrouwenmantel 3A, 2871 NJ Schoonhoven, The Netherlands, registered at The Trade Register of the Chamber of Commerce of The Netherlands under number 24441743 (the "Shareholder"), here represented by Mr Jan Dekker, board member of the Shareholder, residing in Heemstede, the Netherlands, who can bind the Stichting by his sole signature.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of ICEC Holding A.V.V. (the "Company"), an Aruba exempt corporation, in process of deregistration at the Chamber of Commerce and Industry of Aruba, with registered office at Watapanastraat 7, Oranjestad, Aruba.

II. The issued share capital of the Company is currently fixed at eighty-one thousand ninety-three point fifteen Dollars of the United States (USD 81,093.15) represented by one hundred eighty thousand two hundred seven (180,207) shares with a nominal value of zero point forty-five Dollars of the United States (USD 0.45) each, entirely paid-in.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 Acknowledgement of the resolutions taken by the Shareholder regarding the transfer of the central administrative seat and the registered office of the Company without any dissolution from Oranjestad, Aruba, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect as at 15 January 2009;

2 Transfer of the registered office and the central administrative seat of the Company without dissolution from Oranjestad, Aruba, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at 15 January 2009.

3 Adoption of the Luxembourg nationality and submission of the Company to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a "société à responsabilité limitée" and change of the Company's name to "ICEC Holding S. à r.l."

4 Approval of an interim balance sheet of the Company as at October 31<sup>st</sup>, 2008 and a director's certificate.

5 Complete restatement of the Company's articles of association in order to bring them in conformity with Luxembourg laws,

6 Determination of the address of the registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

7 Appointment of the following persons as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr Charles Duro;
- Mrs Maggy Kohl;
- Mr Jan Dekker;
- Mr William James Zisson;

8 Confirmation of the mandate of Mr Dirk Cornelis Van Meurs as manager for unlimited duration.

IV. The Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge the resolutions of the Shareholder taken on January 14<sup>th</sup>, 2009 in Aruba which resolved, among others:

- to transfer the central administrative seat and the registered office of the Company without dissolution from Oranjestad, Aruba, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- to set the date of effectiveness of the transfer from Oranjestad, Aruba to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as at January 15<sup>th</sup>, 2009.

Said resolutions of the Shareholder after signature "ne varietur" by the proxy holder and the notary will remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to transfer the registered office and the central administrative seat of the Company without any dissolution from Oranjestad, Aruba to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at January 15<sup>th</sup>, 2009.

The Shareholder resolved that in consequence of such transfer, the Company shall adopt the Luxembourg nationality, shall be submitted to Luxembourg laws without dissolution and without interruption of its current financial year which has started on January 1st, 2009 and which will end December 31<sup>st</sup>, 2009, and shall adopt the legal form of a "société à responsabilité limitée".

The Shareholder further resolved that the Company will change its name to "ICEC Holding S. à r.l.".

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to approve an interim balance sheet of the Company as at October 31<sup>st</sup>, 2008 prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Aruba and a director's certificate dated January 12<sup>th</sup>, 2009. Pursuant to such interim balance sheet and the director's certificate, the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of eighty-one thousand ninety-three point fifteen Dollars of the United States (USD 81,093.15) divided into one hundred eighty thousand two hundred seven (180,207) shares of zero point forty-five Dollars of the United States (USD 0.45) each.

Said interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order to bring them in conformity with Luxembourg laws. The Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

### **"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ICEC Holding S. à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

### **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eighty-one thousand ninety-three point fifteen Dollars of the United States (USD 81,093.15) divided into one hundred eighty thousand two hundred seven (180,207) shares with a nominal value of zero point forty-five Dollars of the United States (USD 0.45) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.



**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

##### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Sixth resolution*

The Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr Charles Duro, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Mrs Maggy Kohl, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Mr Jan Dekker, residing at 2101 GC Heemstede, the Netherlands, Van Merlenlaan 25;
- Mr William James Zisson, residing at The Woodlands, 10600 Six Pines Drive, Apartment 1033, Texas 77381, United States of America.

##### *Seventh resolution*

The Shareholder resolved to confirm the mandate of Mr. Dirk Cornelis Van Meurs, residing at Mijas, Los Pilonos, Rancho de la Luz, Spain, as manager of the Company for unlimited duration.



*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor ICEC, une fondation existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Vrouwenmantel 3A, 2871 NJ Schoonhoven, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 24441743 (l' "Actionnaire"), représentée par M. Jan Dekker, membre du conseil d'administration, demeurant à Heemstede, Pays-Bas, qui peut engager la Stichting sous sa seule signature.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer que:

I. L'Actionnaire est le seul actionnaire de ICEC Holding A.V.V. (la "Société"), une société exonérée de l'île d'Aruba, en cours de dés immatriculation auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aruba, ayant son siège social à Watapanastraat 7, Oranjestad, Aruba.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt-un mille quatre-vingt-treize virgule quinze dollars des États-Unis (USD 81.093,15) représenté par cent quatre-vingt mille deux cent sept (180.207) actions avec une valeur nominale de zéro virgule quarante-cinq dollars des États-Unis (USD 0,45) chacune, entièrement libéré.

III. L'Actionnaire, représenté ci-dessus, a reconnu être totalement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'agenda suivant:

*Agenda*

1 Approbation des résolutions prises par l'Actionnaire relatives au transfert de l'administration centrale et du siège social de la Société, sans dissolution, d'Oranjestad, Aruba, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2009;

2 Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, sans dissolution, d'Oranjestad, Aruba, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 janvier 2009;

3 Adoption de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société aux lois luxembourgeoises, adoption de la forme légale d'une "société à responsabilité limitée" et changement du nom de la Société en "ICEC Holding S. à r.l.".

4 Approbation d'un bilan intérimaire de la Société au 31 octobre 2008 et d'un certificat d'administrateur.

5 Refonte complète des statuts de la Société dans le but de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

6 Détermination de l'adresse du siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

7 Nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Charles Duro;
- Mme Maggy Kohl;
- M. Jan Dekker;
- M. William James Zisson;

8 Confirmation du mandat de M. Dirk Cornelis Van Meurs comme gérant pour une durée illimitée.

IV. L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire a décidé d'approuver les résolutions de l'Actionnaire prises le 14 janvier 2009 à Aruba qui décident, entre autres:

- de transférer l'administration centrale et le siège social de la Société, sans dissolution, d'Oranjestad, Aruba, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- de fixer la date d'effectivité du transfert d'Oranjestad, Aruba, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 15 janvier 2009.

Ces résolutions de l'Actionnaire après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire resteront jointes au présent acte.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de transférer le siège social et le l'administration centrale de la Société, sans dissolution, d'Oranjestad, Aruba, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution, avec effet au 15 janvier 2009.

L'Actionnaire a décidé qu'en conséquence d'un tel transfert, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, est soumise aux lois luxembourgeoises sans dissolution ni interruption de l'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009, et adopte la forme légale d'une "société à responsabilité limitée".

L'Actionnaire a également décidé que la Société changera son nom en "ICEC Holding S. à r.l."

#### Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé d'approuver un bilan intérimaire de la Société au 31 octobre 2008 préparé conformément aux principes comptables généralement acceptés à Aruba et un certificat d'administrateur daté du 12 janvier 2009. Conformément à un tel bilan, et le certificat de l'administrateur, la valeur des biens et des dettes de la Société correspond au moins au capital social émis de la Société de quatre-vingt-un mille quatre-vingt-treize virgule quinze dollars des États-Unis (USD 81.093,15) divisé en cent quatre-vingt mille deux cent sept (180.207) actions de zéro virgule quarante-cinq dollars des États-Unis (USD 0,45) chacune.

Le bilan intérimaire et le certificat d'administrateur prémentionné, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire a conclu de procéder à une refonte totale des statuts de la Société dans le but de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises. L'Actionnaire a conclu que les statuts seront dorénavant lus comme suit et seront rédigés en anglais pour être suivis par une traduction française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français:

### "Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "ICEC Holding S. à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-un mille quatre-vingt-treize virgule quinze dollars des États-Unis (USD 81.093,15) divisé en cent quatre-vingt mille deux cent sept (180.207) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro virgule quarante-cinq dollars des États-Unis (USD 0,45) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire a décidé de fixer l'adresse du siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Actionnaire a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:



- M. Charles Duro, dont l'adresse professionnelle est 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Maggy Kohl, dont l'adresse professionnelle est 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Jan Dekker, dont l'adresse professionnelle est 2101 GC Heemstede, Pays-Bas, Van Merlenlaan 25;
- M. William James Zisson, résidant à The Woodlands, 10600 Six Pines Drive, Apartment 1033, Texas 77381, Etats-Unis d'Amérique.

*Septième résolution*

L'Actionnaire a décidé de confirmer le mandat de M. Dirk Cornelis Van Meurs, résidant à Mijas, Los Pilonos, Rancho de la Luz, Espagne, comme géant de la Société pour une durée illimitée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Dekker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2183. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009021206/5770/685.

(090021995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Reag Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.908.

—  
Constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, alors de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 56.173.

Il résulte d'une lettre adressée à la société REAG EUROPE S.A. en date du 23 janvier 2009 que Madame Caterina BIONDI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 janvier 2009 que Monsieur Rolando PIERCARLO, architecte, demeurant à I-SAVIGLIANO, Caduti sul lavoro 6, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Caterina BIONDI. Monsieur Rolando PIERCARLO terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

*Pour la société REAG EUROPE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009021184/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10558. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090022471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Propintell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.138.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2006*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer de leurs postes d'administrateurs Monsieur BOUNEQU Gilles et Monsieur FRABETTI Frédéric.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement les sociétés

- CASTLEGATE ALLIANCE LIMITED ayant son siège à 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI, au poste d'administrateur. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

Et

- KIONA HOLDING LIMITED, ayant son siège à 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI au poste d'administrateur. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009021185/4181/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Crystal White S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.511.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth day of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

**Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is "Crystal White S.A.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other



company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

### Capital - Shares

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### Management - Supervision

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 17.** Each year, with effect as of December 31, 2009, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

#### **Supervision of the company**

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2010.

#### *Payment - Contributions*

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,900.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
  - Mrs Pascale Nutz, expert-comptable, born on 7<sup>th</sup> July 1969 in Douarnenez, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Mr Xavier Pauwels, expert-comptable, born on 21<sup>st</sup> December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Mr Laurent Ricci, expert-comptable, born on 14<sup>th</sup> September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera "Crystal White S.A."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans

les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

### Capital social - Actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable



de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre 2009, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dividendes intérimaires

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.



### Loi applicable

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Libération - Apports*

- 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
  - Madame Pascale Nutz, expert-comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Monsieur Xavier Pauwels, expert-comptable, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Monsieur Laurent Ricci, expert-comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.
- 3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. LAC/2009/1184. Reçu EUR 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021217/242/496.

(090021983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.124.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 8 du 11 janvier 1989, modifié par-devant M<sup>e</sup> Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 140 du 4 mars 1999, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 726 du 5 octobre 2000, capital converti en EURO suivant avis publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

pour LABORATOIRE DENTAIRE POHL S.A R.L.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021166/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09750. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Arc-Air, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.559.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 21 janvier 2009*

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric Turcot, administrateur.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour extrait conforme

André Filet

Président

*Extract of the Minutes of a Shareholders Meeting held extraordinarily on January 21, 2009*

The Shareholders record the resignation of Mr. Eric Turcot, director.

Luxembourg, January 22, 2009.

Certified true extract

André Filet

Chairman

Référence de publication: 2009021186/571/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Petrogas Luxembourg S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Thermal Technologies Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.887.

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of October.

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company "THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A.", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 141 887, incorporated on September 22, 2008 by deed of M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Cristina SOARES, private employee, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares representing the whole capital of the company are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of the company's denomination from THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A. into PETROGAS LUXEMBOURG S.A.

2. Amendment of the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of PETROGAS LUXEMBOURG S.A."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting decides to change the company's denomination from THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A. into PETROGAS LUXEMBOURG S.A.

#### *Second resolution*

Following the first resolution, the meeting decides to amend the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of PETROGAS LUXEMBOURG S.A."

There being no further business on the Agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un Octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 141 887, constituée en date du 22 septembre 2008 suivant acte reçu de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la société de THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A. en PETROGAS LUXEMBOURG S.A.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PETROGAS LUXEMBOURG S.A."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de THERMAL TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.A. en PETROGAS LUXEMBOURG S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PETROGAS LUXEMBOURG S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, S. BOULARD, C. SOARES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 24 octobre 2008. Relation LAC/2008/43120. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021200/211/100.

(090022557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.906.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Battery HoldCo (Onshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4526427 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, residing professionally at Luxembourg, herself represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of (and acting in such capacity) Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office

at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.137.906, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1182 dated 15 May 2008 (page 56692) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg on 3 September 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2440 dated 6 October 2008 (page 117106).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 20 of the Articles:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change retroactively the first financial year-end of the Company to 8 April 2008 and consequently amend the transitional dispositions of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

*"Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 8 April 2008."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which shall run from 9 April to 8 April of each year and to amend accordingly the articles 21 and 22 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the ninth of April and ends on the eighth of April of each year."

" **Art. 22.** Each year on the eighth of April, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the second financial year, for the avoidance of doubt, shall run from 9 April 2008 and end on 8 April 2009.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Battery HoldCo (Onshore) LLC, une "limited liability company", constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, enregistrée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 4526427 (l'"Associé Unique"), représenté par Cécile Rechstein, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, elle-même représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte,

étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.137.906 et constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 1 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1182 en date du 15 mai 2008 (page 56692) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 septembre

2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2440 en date du 6 octobre 2008 (page 117106).

Prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 20 des Statuts:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer rétroactivement la fin de la première année sociale de la Société au 8 avril 2008 et par conséquent de modifier les dispositions transitoires des statuts de la Société, qui devront être lues comme suit:

*"Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 8 avril 2008."

*Second résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui se déroulera du 9 avril au 8 avril de chaque année et de modifier en conséquence les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui devront être lus comme suit:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le neuf avril et se termine le huit avril de chaque année."

" **Art. 22.** Chaque année, le huit avril les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que la seconde année sociale, pour éviter tout doute, commencera le 9 avril 2008 et se terminera le 8 avril 2009.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50173. Reçu douze euros (12,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021199/211/106.

(090022602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Regent Prom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.195.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mario CANNIZZARO, citoyen italien, né à Palermo (Italie) le 1<sup>er</sup> janvier 1943, demeurant au Via Stria, 8, I-21049 Tradate, ici représentée par Monsieur Thierry DOGAT, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société Regent Prom Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, le 2 juin 2008, publié au Mémorial C,



Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 7 novembre 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.195, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

- 1) Augmentation de capital d'un montant de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.812.500 (trois millions huit cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 38.000 (trente-huit mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
- 2) Libération des 38.000 (trente-huit mille) parts sociales nouvelles ainsi créées par l'apport de 100% de la société anglaise REGENT PROMOTION LIMITED;
- 3) Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.812.500 (trois millions huit cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 38.000 (trente-huit mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les 38.000 (trente-huit mille) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'associée unique comme suit:

Monsieur Mario CANNIZZARO, prénommé, déclare souscrire à la totalité des 38.000 (trente-huit mille) parts sociales au prix de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros) et de les libérées entièrement moyennant apport de 100% (cent pour cent) de la société de droit anglais "REGENT PROMOTIONS LIMITED", ayant son siège social à 52 Haymarket, SW1Y 4RP, Londres, Grande-Bretagne, et enregistrée auprès du "Companies House" sous le numéro 03572863.

Cet apport représentant un total de 100% (cent pour cent) du capital de la société italienne REGENT PROMOTIONS LIMITED, prénommée, a fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 21 novembre 2008 par l'Expert Comptable, réviseur d'entreprises anglais Monsieur Jim W. Duffy, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

- la valeur courante totale des capitaux propres de la société Regent Promotion Limited n'est pas inférieure à EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros);
- la valeur courante de chacune des actions d'une valeur nominale de £1.00 de la société Regent Promotion Limited n'est pas inférieure à la valeur nominale de £1.00 (1.17974 euro) par action;
- pour les besoins de l'apport en nature en faveur de la société luxembourgeoise Regent Prom Holding S. à r.l., chaque action de la société anglaise Regent Promotion Limited peut être valorisée pour un montant de EUR 3,80 (trois euros et quatre-vingt centimes) par action;
- pour les besoins de l'apport en nature en faveur de la société luxembourgeoise Regent Prom Holding S. à r.l., la valeur totale des capitaux propres de la société anglaise Regent Promotion Limited peuvent être valorisés pour un montant total de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros)."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à EUR 3.812.500 (trois millions huit cent douze mille cinq cents euros), divisé en 38.125 (trente-huit mille cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées."

#### *Requête en exonération*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 100% par une société de capital ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de trois mille cent euros (3.100 EUR).



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Dogat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/260. Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009021207/5770/80.

(090022192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---

**European Business Technologies & Engineering Expertises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.327.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2009.

*Bureau Comptable*

Faber & Weis Sàrl

37, rue de Bettembourg

L-3320 Berchem

Signature

Référence de publication: 2009020580/3038/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06983. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Sun and Fun Charter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.056.

LIQUIDATION JUDICIAIRE:

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SUN AND FUN CHARTER SA., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 12 juin 2006 (RC B 48 056).

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1<sup>er</sup> juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-Sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009020765/3207/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---